

Questions au Feuilleton

4. Nous avons reçu une deuxième édition de 200,000 exemplaires bilingues en décembre 1974, pour fins de distribution. Il n'a pas été question d'une troisième édition.

LES SERVICES D'AVOCATS TERRE-NEUVIENS RETENUS PAR LA BEI

Question n° 1172—**M. Marshall:**

1. Quels sont le nom et l'adresse des avocats de la province de Terre-Neuve qui ont été engagés par la Banque d'expansion industrielle pour préparer la documentation juridique nécessaire aux prêts avancés par la B.E.I., en 1972, 1973 et 1974?

2. Ces avocats sont-ils choisis par la B.E.I. ou par l'emprunteur?

3. Les honoraires de ces avocats sont-ils payés par la B.E.I. ou par l'emprunteur?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): 1. La Banque d'expansion industrielle engage des avocats de l'extérieur pour s'occuper du nantissement des prêts qu'elle accorde. Cependant, puisqu'en vertu d'une loi, l'administration interne de cette banque relève de son conseil de direction, on n'a pas coutume de rendre public le nom de ceux qui effectuent ses opérations juridiques, car cet aspect relève de son administration.

2. En règle générale, l'avocat est choisi par la BEI; cependant, pour les prêts de moindre importance, si l'emprunteur demande que les services de son avocat personnel soient utilisés, la BEI essaie d'accéder à sa demande.

3. Conformément à l'usage courant des institutions de prêts hypothécaires, les honoraires et déboursés engagés pour faire rédiger des documents relatifs au nantissement doivent être payés par l'emprunteur.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'AIDE GOUVERNEMENTALE AU CHILI

Question n° 108—**M. Brewin:**

1. Entre 1970 et 1974 jusqu'à maintenant, quelle aide annuelle, sous forme de subventions de prêts, de crédit ou autre, en espèces ou en nature, le gouvernement a-t-il accordée, directement ou indirectement, par l'entremise de l'ACDI ou d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, ou par la participation du Canada à la Banque mondiale ou l'une ou l'autre de ses agences associées, notamment le Fonds monétaire international, l'Agence internationale de développement et la Banque interaméricaine de développement, afin de venir en aide, d'une façon ou d'une autre, au gouvernement du Chili ou à tout autre organisme gouvernemental de ce pays?

2. Quand le Canada a-t-il versé des contributions et à combien s'élevaient-elles?

(Le document est déposé.)

L'AIDE GOUVERNEMENTALE AU VIET-NAM

Question n° 109—**M. Brewin:**

1. Entre 1970 et 1974 jusqu'à maintenant, quelle aide annuelle, sous forme de subventions de prêts, de crédit ou autre, en espèces ou en nature, le gouvernement a-t-il accordée, directement ou indirectement, par l'entremise de l'ACDI ou d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, ou par la participation du Canada à la Banque mondiale ou l'une ou l'autre de ses agences associées, notamment le Fonds monétaire international, l'Agence internationale de développement et la Banque asiatique de développement, afin de venir en aide, d'une façon ou d'une autre, aux gouvernements de la république du Viet-nam (Saïgon) et de la république démocratique du Viet-nam (Hanoï) ou au gouvernement révolutionnaire provisoire?

2. Quand le Canada a-t-il versé des contributions et à combien s'élevaient-elles?

[M. Lalonde.]

(Le document est déposé.)

LES FONCTIONS DE M. JACK AUSTIN

Question n° 243—**M. Clark (Rocky Mountain):**

1. Quels sont a) le traitement, b) les fonctions exactes de M. Jack Austin?

2. A combien de reprises en 1974 (jusqu'à ce jour), M. Jack Austin a-t-il voyagé, dans le cadre de visites officielles (i) au Canada (ii) à l'étranger et, dans chaque cas, quels étaient la destination, le but et le coût du voyage?

3. Des hauts fonctionnaires, des comités, des agences ou des organismes relevant des ministères, ou encore des agences ou des sociétés de la Couronne donnent-ils régulièrement un compte rendu de leurs activités à M. Jack Austin ou l'invitent-ils régulièrement à participer à leurs délibérations et, dans l'affirmative, quel est leur nom et, dans chaque cas, dans quel but le font-ils?

4. Quels sont les titres et compétences de M. Jack Austin quant aux fonctions qu'il exerce actuellement?

5. De quelle personne ou bureau relève-t-il et quelles personnes ou bureaux dépendent de lui?

6. A quel organisme gouvernemental fait-il régulièrement rapport?

7. Quand M. Jack Austin a-t-il commencé a) à travailler au gouvernement, b) à exercer ses fonctions actuelles et a-t-il été autorisé à témoigner à titre officiel à l'un des comités parlementaires et, dans l'affirmative, à quelles occasions et dans quels buts précis?

(Le document est déposé.)

LES FONCTIONNAIRES DONT LE TRAITEMENT ANNUEL EST DE \$20,000 OU PLUS

Question n° 274—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

1. Combien de fonctionnaires des ministères suivants reçoivent un salaire de \$20,000 ou plus par année: a) le ministère de l'Agriculture, b) le ministère du Solliciteur général, c) le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, d) le ministère d'État chargé des Affaires urbaines, e) le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, f) le ministère de l'Environnement, g) le Conseil du Trésor, h) le ministère des Travaux publics, i) le Secrétariat d'État, j) le ministère de l'Industrie et du Commerce, k) le ministère des Approvisionnements et Services, y compris le Receveur général du Canada, l) le ministère de la Consommation et des Corporations, m) le ministère de l'Expansion économique régionale, n) le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, o) le ministère de la Justice, p) le ministère des Affaires des anciens combattants, q) le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, r) le cabinet du président du Conseil privé, s) le ministère des Transports, t) le ministère du Travail, u) le ministère des Postes, v) le ministère des Communications, w) le ministère de la Défense nationale, x) le ministère d'État chargé de la Science et de la Technologie, y) le ministère des Affaires extérieures, z) le ministère du Revenu national, aa) le ministère des Finances, bb) le cabinet du Premier ministre?

2. Combien y en avait-il en 1968?

(Le document est déposé.)

LES COMMISSIONS D'AVORTEMENT THÉRAPEUTIQUE

Question n° 366—**M. Leggat:**

1. Quel est le nombre total d'hôpitaux qui a) ont des commissions d'avortement thérapeutique, b) n'ont pas de commission d'avortement thérapeutique?

2. Quels sont les noms des hôpitaux a) ayant des commissions d'avortement thérapeutique, b) n'ayant pas de commission d'avortement thérapeutique et, dans chaque cas, où se trouvent-ils?

3. Quelles raisons ont été invoquées par chacun des hôpitaux pour ne pas avoir créé de commission d'avortement thérapeutique?

4. a) Combien d'accusations ont été portées en vertu de l'article 251 du Code criminel depuis 1970, b) si des accusations ont été portées, contre qui l'étaient-elles et quelle a été la décision des tribunaux?

(Le document est déposé.)